

# TRI DES DÉCHETS, QU'EST CE QUI CHANGE EN 2024?

Le saviez vous ?

Actuellement, en France, les biodéchets de cuisine\* représentent 1/3 du contenu du bac gris (déchets ménagers résiduels). Sur notre territoire, les déchets issus des bacs gris sont incinérés.

La matière organique est une richesse, l'incinérer c'est :  
-générateur de pollutions (transport, émissions)  
-une perte de matière, aisément valorisable !

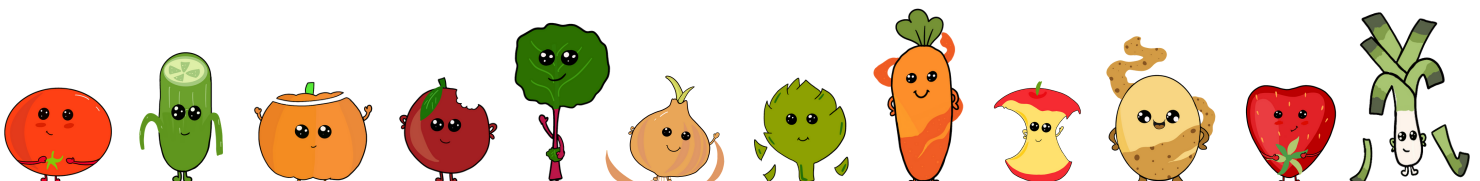
**Ce que dit la Loi \*\* : A partir du 1er janvier 2024  
Les biodéchets de cuisine\* préparation, reste de repas, ...)  
doivent être triés à la source pour les valoriser  
Il faut privilégier le retour à la terre --> compostage**

Pour en savoir plus, Flasher ce QR code  
ou se rendre sur la page biodéchets  
du Sitom Sud Rhône : [www.sitom-sudrhone.com](http://www.sitom-sudrhone.com)



\* Biodéchets de cuisine : déchets de préparation et restes de repas, produits périmés/non consommés (hors emballages)

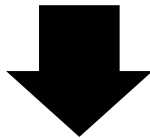
\*\* Loi AGEC (relative A la lutte contre le Gaspillage pour une Economie Circulaire)  
du 10 février 2020



# QUE PROPOSE LE SITOM SUR MA COMMUNE ?

## MISE EN PLACE PROGRESSIVE

1-je dispose d'un espace vert

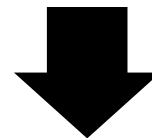


**Composteur individuel**

Je peux acheter un composteur,

- o dans le commerce
- o via une commande groupée du Sitom avec aide à l'achat \*

2-Espace vert collectif en résidence, copropriété



**Compostage collectif en résidence**

A l'initiative des habitants, accord du syndic nécessaire aide à l'achat \*  
Accompagnement des référents par le Sitom : sensibilisation, mise en route ...

\*Aide sitom et de certaines communes

### Dans le composteur

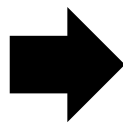
sont acceptés

- Fruits/légumes, épluchures
- Coquille d'œuf, marc de café ...

sont refusés

- Viandes, poissons, fromage...
- Pain, coquillages, os ...

3-Habitation en centre ville avec un petit espace vert (< 50m<sup>2</sup>) ou sans



**Borne de Collecte**

Projets déployés en partenariat communes/Sitom

13 bornes avec accès par badge déjà disponibles dans différentes communes.

30 autres suivront en 2023-2024

Dans la borne de collecte, sont acceptés tous les biodéchets de cuisine/repas sauf les noyaux, les carcasses, les gros os, coquillages

Vous trouverez l'emplacement de chaque borne sur le site internet du SITOM Sud Rhône

